



**SÉANCE PUBLIQUE**  
**DU MERCREDI 10 DÉCEMBRE 2025**  
**À 18 h 00**

Délibération 2025 / 95  
(3<sup>e</sup> délibération de la séance)

**EXTRAIT du REGISTRE**  
**des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers  
municipaux en  
exercice : 27  
Présents : 14  
Votants : 18

Date de l'envoi et de  
la publication de la  
convocation :  
**4 décembre 2025**

Date de publication :  
**12 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 10 décembre à 18 h.  
Le Conseil municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Gramat, sous la présidence de monsieur Michel SYLVESTRE.  
Formant la majorité des membres en exercice,  
**Étaient présents** : SYLVESTRE Michel, DELEUZE Christian, MICHAUX Martine, PUECH Roland, ROUQUIE Vincent, GARRIGUES Françoise, GARBE Daniel, LAVERGNE Frédéric, MAZEYRAC Pierrick, BRAMOND Philippe, ALIBERT Sylvie, GROUGEARD Michel, BALLARIN Lydia, SERMET Jean-Claude.  
**Absents représentés** : RUAUD Maria de Fatima (donne pouvoir à MICHAUX Martine), BACH Hélène (donne pouvoir à DELEUZE Christian), ELIAS Marie-José (donne pouvoir à GARRIGUES Françoise), VERTES Alain (donne pouvoir à SERMET Jean-Claude).  
**Absente excusée** : MAIGNE Solange.  
**Absents** : POIRRIER Michelle, COQUEAU Stéphane, BORIS Yvette, THEPAULT Pascale, CHAVET-JABOT Francis, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît, PELIGRY Alain, CASTAGNE Yoan.  
**Secrétaire de Séance** : PUECH Roland.

**OBJET : TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES – EXERCICE 2026.**

Vu l'avis favorable de la commission finances qui s'est réunie le 2 décembre 2025 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **accorde** exceptionnellement la mise à disposition à titre gracieux des salles communales, à l'exception des salles du pôle culturel et du pôle social et annexes, aux organismes suivants pour l'année 2026 :
  - Pôle emploi ;
  - Education nationale ;
  - Etablissement Français du Sang pour les collectes ;
  - Téléthon ;
  - Les Restos du Cœur ;
  - CAUVALDOR et les services de CAUVALDOR ;
  - Cauvaldex ;
  - Gendarmerie, CNICG, SDIS ;
  - PETR-FQVD ;
  - PNRCQ.
- **accorde** exceptionnellement la mise à disposition à titre gracieux des salles communales (à l'exception de la salle des fêtes, de la salle de l'Horloge, et du pôle culturel) aux associations Gramatoises ayant leur siège social basé à Gramat pour les activités de leurs adhérents pour l'année 2026 ;
- **adopte** les tarifs de location des salles communales suivants applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 (sauf convention particulière) :

**AR Prefecture**

046-214601288-20251210-2025\_95-DE

Reçu le 12/12/2025

Publié le 12/12/2025

**SALLE DE L'HORLOGE**

Utilisation de cette salle limitée à des manifestations exclusivement culturelles et réunions

Caution :	300,00 €
Demi-journée :	230,00 €
Journée :	340,00 €
Week-end (du vendredi 14 h au lundi 9 h) :	400,00 €
Associations ayant leur siège social basé à Gramat :	
	<i>Manifestation lucrative :</i> 100,00 €
	<i>Manifestation non lucrative :</i> 30,00 €

**SALLE DES FETES JEAN DUMAS****Grande salle :**

Caution :	600,00 €
Demi-journée :	220,00 €
Journée :	380,00 €
Week-end (du vendredi 14 h au lundi 9 h) avec supplément loges gratuit :	440,00 €
Associations ayant leur siège social basé à Gramat :	
	<i>Manifestation lucrative :</i> 100,00 €
	<i>Manifestation non lucrative :</i> 30,00 €
<b>Supplément loges :</b>	
Demi-journée :	35,00 €
Journée :	55,00 €
Associations ayant leur siège social basé à Gramat (par manifestation) :	10,00 €

**SALLE DE L'ANCIENNE BIBLIOTHEQUE, LOCAL ATEMCO***(Sauf pour les associations ayant leur siège social basé à Gramat)*

Heure :	15,00 €
Demi-journée :	40,00 €
Journée :	70,00 €
Caution salle de l'ancienne bibliothèque :	150,00 €

**ANCIENNE ECOLE LOUIS MAZET***(Sauf pour les associations ayant leur siège social basé à Gramat)*

Heure :	15,00 €
Tarif mensuel pour une heure d'utilisation hebdomadaire :	
	Hall : 20,00 €
	Salle de danse : 20,00 €

**POLE SOCIAL ET ANNEXES**

Tarif de location mensuel :	
Bureau 02/1 – Porte D / Rdc :	82,00 €
Bureau 02/2 – Porte D / Rdc :	61,50 €
Bureau 11 – Porte A / Rdc :	185,00 €
Bureau 12 – Porte D / étage :	82,00 €
Bureau 13 – Porte D / étage :	61,50 €
Bureau 14 – Porte D / étage :	44,00 €
Bureau 2 – Porte A / Rdc :	61,50 €
Tarif de location ponctuelle – Bureaux n° 3 – Porte A / Rdc :	
Demi-journée :	15,00 €
Journée :	30,00 €
Mois :	60,00 €

**POLE CULTUREL****Salle du cinéma l'Atelier :**

Projection privée / séance : <i>(projection qui doit être impérativement réalisée par l'employé communal)</i>	360,00 €
Projection diapo ou film amateur / séance : <i>(projection privée sans utilisation du matériel communal ni du personnel communal)</i>	160,00 €
Associations ayant leur siège social basé à Gramat / séance :	30,00 €

**Espace numérique de la Médiathèque avec accès Wi-Fi :**

	Heure	Demi-journée	Journée
Sans matériel informatique ni animateur :	5,00 €	20,00 €	35,00 €
Avec matériel informatique sans animateur :	10,00 €	25,00 €	50,00 €
Sans matériel informatique en présence d'un animateur :	20,00 €	40,00 €	80,00 €
Avec matériel informatique et en présence d'un animateur :	30,00 €	65,00 €	120,00 €

**Vote :**

**Pour (12) :** SYLVESTRE Michel, DELEUZE Christian, PUECH Roland, BACH Hélène, GARRIGUES Françoise, GARBE Daniel, MAZEYRAC Pierrick, BRAMOND Philippe, ELIAS Marie-José, ALIBERT Sylvie, GROUGEARD Michel, BALLARIN Lydia,

**Contre (6) :** RUAUD Maria de Fatima, MICHAUX Martine, ROUQUIE Vincent, LAVERGNE Frédéric, VERTES Alain, SERMET Jean-Claude.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,

Roland PUECH



Le Maire,

Michel SYLVESTRE


